

Montréal, le 27 février 2024

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Adina Georgescu  
MILLER THOMSON sencrl  
1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 3700  
Montréal, (Québec) H3B 4W5

**OBJET : Demande relative à une étude visant à évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène et du gaz naturel dans le réseau de Gazifère Inc.  
Dossier de la Régie : R-4202-2022, phase 2**

---

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la demande de Gazifère du 26 février 2024 visant à obtenir un délai pour déposer, dans le cadre du dossier susmentionné, les renseignements additionnels liés à la réalisation de son projet portant sur l'évaluation de l'interchangeabilité de l'hydrogène et du gaz naturel dans son réseau gazier, à la suite de la décision D-2024-011, rendue par la Régie le 13 février dernier.

Pour les motifs invoqués, la Régie accepte de prolonger ledit délai et attendra donc le dépôt des renseignements de Gazifère **au plus tard le 15 mars 2024 à 12 h.**

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml